OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	25 août 2026
Délibération N°	10
Date de la convocation	14 août 2026
Objet	3.5.2 Autorisation de signature d'un mandat de gestion avec la commune de Villeveyrac concernant trois logements communaux

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Denis MAULANDI, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Michèle AUDOUARD, Manar BOUIDA, Régine ILLAIRE, Roselyne PESTEIL, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Nicole MORERE
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MEJEAN qui a donné pouvoir à MME ARTIERES
Jacques RIGAUD qui a donné pouvoir à MME BOUIDA
Véronique CALUEBA qui a donné pouvoir à MME ILLAIRE
Christophe MORALES qui a donné pouvoir à M MAULANDI
Christine MULA qui a donné pouvoir à M GAUDY
Valérie REYNES, qui a donné pouvoir à M GAUDY
Patricia WEBER qui a donné pouvoir à MME BOUIDA

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-10-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

Logement Hérault

Délibération N° 10

Objet : 3.5.2 Autorisation de signature d'un mandat de gestion avec la commune de Villeveyrac concernant trois logements communaux.

Le 25 août 2026

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, **le Président ayant constaté le quorum,**

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1er février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2, n° AD/230625/H/2 et n° AD/300326/H/1 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.442-9,

Vu le projet de mandat de gestion entre la commune de Villeveyrac et Hérault Logement,

Considérant que la commune de Villeveyrac est propriétaire d'un ensemble immobilier situé 2 route de Poussan, composé de trois logements (un T2, un T3 et un T4),

Considérant que la commune souhaite confier à Hérault Logement une mission de gestion locative de ce patrimoine dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.442-9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant qu'à cette fin, un mandat de gestion a été élaboré entre les parties, celui-ci ayant pour objet de confier à Hérault Logement les missions relevant de la gestion locative des logements concernés, notamment l'instruction des demandes de logement, l'attribution des logements, la rédaction et le suivi des contrats de location, la réalisation des états des lieux ainsi que l'ensemble des actes administratifs liés à la gestion des baux, pour une durée d'un an tacitement reconductible,

Considérant que le mandat prévoit que la commune conserve l'exercice de l'ensemble des missions relatives à la gestion technique et patrimoniale des immeubles, notamment les travaux d'entretien, les réparations, la réalisation des diagnostics réglementaires ainsi que certaines missions de gestion locative, dont le recouvrement des loyers impayés et la conduite des procédures contentieuses,

Considérant qu'en contrepartie des prestations réalisées dans le cadre de ce mandat, la commune de Villeveyrac versera à Hérault Logement une rémunération de 15 % des loyers hors charges, suppléments de loyer de solidarité et indemnités d'occupation quittancés, suivant les modalités de révision et de versement précisées au mandat de gestion,

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-10-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

GC

Considérant que la conclusion de ce mandat s'inscrit dans la vocation d'Hérault Logement d'accompagner les collectivités territoriales du département dans leurs politiques locales de l'habitat et de mettre à leur disposition son expertise en matière de gestion locative sociale, tout en participant au développement des coopérations territoriales conduites par l'Office au service du logement des habitants,

Considérant que cette opération constitue une première coopération de gestion pour le compte de la commune de Villeveyrac et contribue à la mise en location de logements conventionnés dans une commune soumise aux obligations de production de logements sociaux,

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

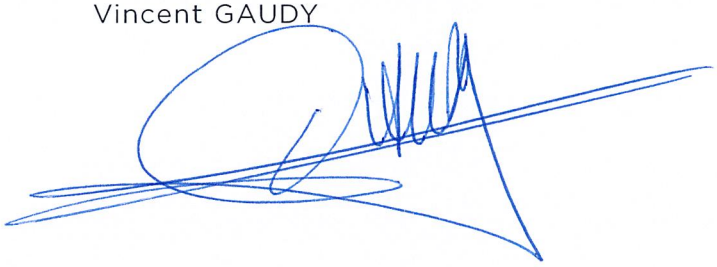
ARTICLE 1 :
D'approuver la conclusion du mandat de gestion susvisé avec la commune de Villeveyrac, portant sur les logements communaux situés 2 route de Poussan, en contrepartie d'une rémunération de 15 % des loyers hors charges, suppléments de loyer de solidarité et indemnités d'occupation quittancés.

ARTICLE 2 :
D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer ledit mandat de gestion ainsi que tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20260825-20260825-10-PRO-DE
Date de télétransmission : 26/08/2026
Date de réception préfecture : 26/08/2026

GC